

RCS : STRASBOURG

Code greffe : 6752

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de STRASBOURG atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2006 B 01687

Numéro SIREN : 491 708 996

Nom ou dénomination : A 2 P

Ce dépôt a été enregistré le 18/02/2020 sous le numéro de dépôt 3297

A2P

Société par actions simplifiée
au capital de 100 000 euros
Siège social : 4 Rue Ampère,
67118 GEISPOLSHEIM
491 708 996 RCS STRASBOURG

18 FEV 2020

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 15 NOVEMBRE 2019**

*L'an deux mille dix-neuf,
Le 15 novembre,
A 9 heures,*

Les associés de la société A2P se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, 4 Rue Ampère 67118 GEISPOLSHEIM, sur convocation faite par simple adressée à chaque associé.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents et les mandataires des associés représentés, à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Christian SCHMITT, en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur Henri BLUM, Commissaire aux Comptes de la Société, régulièrement convoqué, est absent excusé.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 1000 actions sur les 1 000 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale, réunissant au moins le quart des actions ayant le droit de vote, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- l'avis de réception et une copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- les pouvoirs des associés représentés par des mandataires,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Président,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Président,
- Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de Monsieur Christian SCHMITT de son mandat de Président à compter du 1^{er} décembre 2019, nomme en qualité de nouveau Président, à compter de ladite date et pour une durée illimitée :

- la société HOLDING A2P, Société à responsabilité limitée au capital de 57 000 euros, dont le siège social est 7 rue du Colza, 67270 SCHWINDRATZHEIM, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 532 862 323 RCS STRASBOURG,

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.



HOLDING A2P

7 rue du Colza
67270 SCHWINDRATZHEIM

A 2 P

4 Rue Ampère
67118 GEISPOLSHEIM

Le 15 novembre 2019

Messieurs,

Par la présente, je vous confirme que j'accepte le mandat de Président de votre société que vous avez bien voulu me confier dans le cadre de votre assemblée générale avec effet du 1^{er} décembre 2019.

Avec mes remerciements,

Veillez agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

M. Christian SCHMITT
pour la Sté HOLDING A2P

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'C. Schmitt', written over a large, loopy circular flourish.